



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes

Question orale n° 1014

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'indispensable développement de l'agglomération d'Évreux qui est largement conditionné par deux projets routiers sous maîtrise d'ouvrage d'État et d'un projet de ligne LGV dans le cadre du grand Paris. S'agissant des deux projets routiers, celui concernant la mise en service totale de la déviation sud-ouest d'Évreux est en bonne voie ; toutefois le calendrier de réalisation paraît plus flou, en raison des forages pour captage d'eau. Peut-on avoir des précisions sur ce calendrier ? Concernant l'aménagement en 2 X 2 voies de la RN 13 entre Chaufour et Évreux, il semblerait, qu'à ce jour, aucune décision n'ait été prise, bien que signalé par le préfet de région parmi les priorités du PDMI. Alors, quel est aujourd'hui l'état d'avancement de ce projet dont la réalisation est essentielle pour l'économie d'Évreux ? S'agissant du réseau ferroviaire, il comprendrait la construction d'une LGV entre Paris et Le Havre et la construction d'une LGV entre Paris et Caen. La concrétisation de ces projets déterminant le devenir de la Normandie est étudiée dans le cadre du comité de pilotage installé par Dominique Bussereau. Il semblerait que l'on s'oriente vers une ligne nouvelle qui se subdiviserait en deux branches : l'une vers le nord en direction de Rouen et Le Havre et l'autre vers le sud en direction de Caen et Cherbourg. Il est essentiel pour l'avenir d'Évreux que le raccordement de la branche sud à la ligne existante se situe bien entre Mantes et Évreux, de façon à ce que l'agglomération d'Évreux bénéficie de liaisons modernes à la fois avec les autres villes normandes et avec le réseau TGV en Île-de-France. Aussi, il lui demande s'il peut confirmer que c'est bien cette hypothèse qui est retenue dans les études en cours.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER ET FERROVIAIRE AUTOUR D'ÉVREUX

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Nicolas, pour exposer sa question, n° 1014.

M. Jean-Pierre Nicolas. Madame la secrétaire d'État auprès du ministre de l'écologie, représentant le ministre d'État auquel s'adressait cette question, le développement économique de l'agglomération d'Évreux est largement conditionné par la concrétisation de deux projets routiers et d'un vaste projet ferroviaire annoncé par le Président de la République dans le cadre du Grand Paris.

S'agissant des deux projets routiers, celui concernant la mise en service totale de la déviation Sud-Ouest d'Évreux semble en bonne voie puisqu'un accord sur le financement aurait été conclu récemment entre les différents acteurs concernés : État, région, département, communauté d'agglomération. Toutefois, le planning de réalisation paraît plus flou. Peut-on avoir des précisions sur ce planning ?

Par contre, concernant l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 13 entre Chaufour et Évreux, inscrit par décret au réseau routier national avec le statut de route express, il semblerait qu'aucune décision n'ait été prise bien que ce projet ait été placé par le préfet de région parmi les priorités du PDMI pour relier Évreux au réseau autoroutier. Ma question est simple : quel est aujourd'hui l'état d'avancement de ce projet dont la réalisation est essentielle pour l'économie d'Évreux ?

Quant au projet ferroviaire il comprendrait la construction d'une ligne grande vitesse entre Paris et Le Havre et d'une ligne grande vitesse entre Paris et Caen. La concrétisation de ces projets, déterminante pour le devenir de la Normandie, est étudiée dans le cadre du comité de pilotage installé par Dominique Bussereau. Il semblerait que l'on s'oriente vers une ligne nouvelle qui, après avoir contourné Mantes, se subdiviserait en deux branches : l'une vers le Nord, en direction de Rouen et Le Havre, et l'autre vers le Sud, en direction de Caen et Cherbourg. Il est essentiel pour l'avenir d'Évreux que le raccordement de la branche sud à la ligne existante se situe bien entre Mantes et Évreux, de façon que l'agglomération d'Évreux bénéficie de liaisons modernes à la fois avec les autres villes normandes et avec le réseau TGV en Île-de-France. Pouvez vous confirmer que c'est bien l'hypothèse qui est retenue dans les études en cours ? Il s'agit d'un point capital pour Évreux

Mme la présidente. La parole est à Mme Valérie Létard, secrétaire d'État auprès du ministre de l'écologie. Mme Valérie Létard, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'écologie*. Monsieur le député, le confortement de la desserte de l'agglomération d'Évreux constitue un enjeu important pour l'État. Les opérations routières s'inscrivent désormais dans les nouvelles conditions des programmes de modernisation des itinéraires. La déviation Sud-Ouest d'Évreux est constituée de trois sections : la déviation de Parville, la traversée de la vallée de l'Iton, et la traversée de la forêt d'Évreux. La déviation de Parville, aux abords de laquelle se construit le nouveau centre hospitalier d'Évreux, est en service depuis janvier 2009. La réalisation des deux autres sections est prévue dans le cadre du PDMI de la région Haute-Normandie, 93 millions d'euros y sont inscrits à cet effet. Les dernières acquisitions foncières ainsi que les études de projet préalables au lancement des travaux sont en cours. L'État a d'ailleurs fait procéder à une prorogation de la déclaration d'utilité publique du projet afin que les opérations d'acquisition se déroulent dans de bonnes conditions et sans retard. Le démarrage des travaux devrait intervenir au deuxième trimestre 2011 pour une mise en service prévue pour 2015. L'aménagement de la RN 13 entre Évreux et Chaufour n'est pas inscrit au PDMI. La multiplicité des projets susceptibles d'être inscrits à ce programme, les contraintes budgétaires régissant l'exercice et les difficultés à obtenir des cofinancements de la part des collectivités territoriales ont rendu l'élaboration du PDMI de Haute-Normandie délicate. Des arbitrages difficiles ont dû être rendus et cette opération n'a pu être retenue. Sa réalisation devra être envisagée dans le cadre de la prochaine génération de PDMI.

Le projet de ligne ferroviaire entre Paris et la Normandie reliant Paris au Havre par Mantes et Rouen en une heure et quart et devant profiter à la Basse-Normandie a été précisé en juillet 2009 par le Président de la République. Il constituera un axe structurant de développement du territoire, en cohérence avec les orientations retenues dans le projet du Grand Paris.

Le comité de pilotage que vous évoquez a pour objectif d'organiser en 2011 un débat public sur ce projet. Dominique Bussereau, secrétaire d'État, en a confié le 15 octobre dernier la présidence à Jean-Pierre Duport. Les études lancées dans ce cadre permettront de mieux appréhender le contexte territorial et les problèmes de transport, d'apporter les éclairages nécessaires sur les enjeux environnementaux et économiques et de dégager les grandes questions sur lesquelles portera le débat public.

Dans cette perspective, Réseau ferré de France, maître d'ouvrage du projet, s'attache à identifier des scénarios contrastés en termes de zone de passage, de desserte des agglomérations ou de fonctionnalité de la future ligne nouvelle. Plusieurs hypothèses seront ainsi portées à la connaissance du public. Des choix pourront ensuite être opérés.

Cette démarche est conduite en pleine concertation puisque, au-delà du comité de pilotage qui réunit notamment l'État, RFF et les trois régions concernées, des comités territoriaux permettent aux différentes collectivités de faire valoir leurs intérêts en amont de la construction des scénarios. Une première réunion a eu lieu en décembre. Le département de l'Eure et la ville d'Évreux y étaient représentés. Une seconde est programmée début mai, les points que vous citez y seront naturellement évoqués.

Telles sont, monsieur le député, les précisions que je pouvais vous apporter sur ce dossier.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Nicolas.

M. Jean-Pierre Nicolas. J'ai bien noté que le contournement Sud-Ouest d'Évreux était à un point de non-retour, avec un démarrage des travaux en 2011 et une mise en service en 2015.

Concernant la deux fois deux voies Chaufour-Évreux, vous me confirmez que c'est en raison d'une absence de financement des collectivités locales que ce projet a été écarté du PDMI, alors que l'État avait mis au pot 26 millions si ma mémoire est bonne.

Quant au réseau ferroviaire, les projets sont en discussion dans le comité de pilotage animé par M. Duport. Il sera donc du devoir des élus d'Évreux de peser de tout leur poids pour que le raccordement ait bien lieu entre

Mantes et Caen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1014

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4337

Réponse publiée le : 28 avril 2010, page 2391

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 avril 2010